

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00134

PLAN D'AMENAGEMENT DU MASSIF FORESTIER DE LA COMMUNE DE FIRMINY, SITUE AUTOUR DES BARRAGES DES PLATS ET DE L'ECHAPRE, EN GESTION A SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 104

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220013410

DATE D'AFFICHAGE :04 avril 2022

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

PLAN D'AMENAGEMENT DU MASSIF FORESTIER DE LA COMMUNE DE FIRMINY, SITUE AUTOUR DES BARRAGES DES PLATS ET DE L'ECHAPRE, EN GESTION A SAINT-ETIENNE METROPOLE

Selon les articles L.211-1 et L.214-3 du code forestier, tout massif forestier appartenant à une collectivité relève du régime forestier dès lors qu'il est susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution.

De plus, l'article L221-2 du Code forestier acte que l'Office National des Forêts est chargé de la mise en œuvre de ce régime et exerce cette mission dans le cadre d'un plan d'aménagement (article L.212-1).

La commune de Firminy est propriétaire de 43 Ha de forêts situés autour des barrages des Plats et de l'Echapre, sur les communes de Saint-Genest-Malifaux, Firminy et Saint-Just-Malmont. Au vu des enjeux de préservation de la ressource en eau, en 2008, la gestion de ce massif forestier a été déléguée au Syndicat des Barrages. Ce dernier a été dissout en 2016, lors du transfert de compétences de l'eau potable à Saint-Etienne Métropole. Ainsi, de fait, la Métropole a repris la gestion de ce massif forestier.

Un plan d'aménagement a donc été établi pour une durée de 20 ans afin de définir les objectifs de gestion du massif, à savoir :

- 1- préserver la ressource en eau en tenant compte de la proximité des plans d'eau lors des travaux, limiter les risques de pollution en utilisant du matériel adéquat et en maintenant un couvert forestier permanent sauf problème sanitaire,
- 2- préserver la biodiversité : création d'un îlot de senescence de 4ha et maintien des pelouses mésophiles,
- 3- produire du bois en favorisant la futaie irrégulière et le mélange d'essences notamment vis-à-vis du réchauffement climatique,
- 4- accueillir le public en toute sécurité.

L'exploitation du bois sur la durée de l'aménagement devrait couvrir les dépenses nécessaires à la bonne gestion des parcelles forestières. Le bilan prévisionnel annuel est estimé à 3 700 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan d'aménagement du massif de la commune de Firminy situé autour des barrages des Plats et de l'Echapre dont la gestion incombe à Saint Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le plan d'aménagement et tout autre document en lien avec cette gestion.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU